



Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
Edouard Geffray

Bagnolet le 8 septembre 2026

Monsieur le ministre,

Lors du groupe de travail du 27 août relatif à la réforme de la formation des enseignant·es, nos organisations syndicales FSU, UNSA Education, FNEC FP-FO, CFDT Education Formation Recherches Publiques, CGT Educ'action, SNALC et Sud éducation ont pris connaissance de la décision de faire payer les droits d'inscription en master M2E aux élèves fonctionnaires, lauréat·es des concours d'enseignement.

L'État recrute par concours ses futur·es enseignant·es et CPE ; ils et elles doivent alors suivre de manière obligatoire un master pour lequel il leur est demandé de régler les 255 euros de frais d'inscriptions. Cette formation est pourtant statutaire et à l'issue de celle-ci, les lauréat·es seront engagé·es à servir pendant 4 ans. Elle devrait donc être pleinement à la charge de l'employeur.

Nous rappelons ici que ces élèves fonctionnaires ont appris tardivement leur affectation jusqu'à la fin juillet ou début août. Ces lauréat·es ont engagé des frais dans cette mobilité. Mais ils et elles ne toucheront leur premier traitement qu'à la fin du mois de septembre. Il sera de 1 400 € net, soit un traitement inférieur au SMIC.

Les textes concernant les indemnités de frais de formation ou de déplacement n'ont à notre connaissance pas encore été publiés, nous ne connaissons donc pas les montants qui seront attribués.

Il nous apparaît contradictoire et insatisfaisant de parler d'attractivité du métier en mettant ainsi en difficulté les lauréat·es de concours.

Le gouvernement a également décidé d'exonérer les élèves fonctionnaires de la contribution de vie étudiante et de campus (105 €). Même si cette décision est insuffisante elle va dans le bon sens. Pourtant, de nombreuses universités n'appliquent pas cette décision ministérielle et font payer la CVEC aux élèves fonctionnaires.

Au regard de ces différents éléments, la FSU, UNSA Education, FNEC FP-FO, CFDT Education Formation Recherches Publiques, CGT Educ'action, SNALC et Sud éducation vous demandent de bien vouloir reconsidérer en urgence la décision concernant le paiement des droits d'inscription en master et d'en exonérer les élèves fonctionnaires. Nous demandons également que soit appliquée la législation dans l'ensemble des Universités ; à savoir que les élèves fonctionnaires sont exonéré·es de la CVEC.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en nos salutations respectueuses.